



7, Rue de l'Hôtel de Ville
14160 Dives Sur Mer

www.apaeicf.org



Rapport Annuel 2022

Sommaire

Rapport d'activité

Assemblée générale 10 juin 2023

- **Le mot de la Présidente** 3
-

- **L'association** 7
-

- **Le Siege Social** 13
-

- **Le Pôle Enfance** 15
-

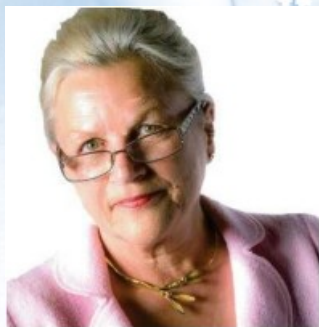
- **Le Pôle Travail** 17
-

- **Le Pôle Habitat** 19
-

- **Le Pôle Soins** 24
-

- **Le Rapport financier** 26
-

- **Le Rapport d'orientation** 40



FRANÇOISE MARCHAND,

Présidente de l'association

Chers parents, professionnels, élus et amis,

Cette année encore notre union nationale l'Unapei nous invite à participer plus que jamais à réfléchir et à agir pour une inclusion de nos enfants dans la société.

Le secteur médico-social évolue, les connaissances des divers types de handicaps s'enrichissent, les modes d'accompagnement se diversifient et doivent respecter les recommandations de bonnes pratiques.

Il nous faut assurer la continuité des actions menées depuis la création de notre association, toujours en phase depuis 62 ans avec les évolutions de la société, et ainsi participer activement à la réforme du secteur médico-social qui s'impose aux associations gestionnaires, telle que la nôtre.

Mais au-delà de la gestion il nous faut retrouver un élan, reconstruire une dynamique et des liens inter-familiaux, reconstruire des relations apaisées avec les salariés, fort de nos valeurs communes :

En tant qu'association : le respect de la différence, la bienveillance, la bientraitance, l'équité.

En tant qu'employeur : la compétence, la créativité, l'esprit d'équipe.

Trois principes sont fondamentaux :

1/ Assurer la cohérence et la continuité des parcours de vie dans le respect des droits de la personne

Co-construire avec la personne, les familles, les professionnels des projets de vie individualisés dans chacune de nos structures, mais pour être cohérents ces projets doivent être suivis et réévalués régulièrement.

Appréhender différemment l'accompagnement selon les périodes de la vie afin de mieux répondre aux besoins du moment.

Dans tout cela les liens sont essentiels entre familles, professionnels et usagers pour mieux accompagner et pour plus de convivialité.

2/ Déployer une éthique du « prendre soin » tout au long de la vie de nos enfants

Le prendre soin c'est être dans une approche attentionnée authentique et responsable, et tout particulièrement être sensible aux situations de vulnérabilité, et qu'à ce titre chacun soit considéré comme unique et singulier.

C'est dans cet esprit de bienveillance que l'accompagnement sera de qualité, bien entendu le bien-être de nos enfants nous importe plus que tout, et nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet.

3/ Renforcer l'efficacité de notre organisation

Continuer à mettre en place les outils de formation d'accompagnement nécessaires à la meilleure prise en charge possible.

Assurer la sécurité de tous, usagers, salariés.

Renforcer notre dynamique en faveur de l'amélioration continue, la qualité et la bientraitance.

Poursuivre la transformation numérique.

Associer le personnel et les usagers à la question de la transition écologique.

Et une grande partie de ces actions ont déjà été mises en œuvre à l'initiative de Mme Philépot notre Directrice Générale secondée par M. Lebourgeois Directeur Général Adjoint, mais pour autant beaucoup reste à construire, à faire, à organiser, à faire comprendre, à expliquer, et je profite de ce moment pour les remercier chaleureusement de leur implication dans la mission qui est la leur.

Car beaucoup reste à penser, en particulier pour une inclusion raisonnée et raisonnable, du plus jeune de nos enfants à nos adultes vieillissants ou dépendants, et cela passe par :

L'activité : école, monde du travail, occupationnelle, retraite, loisirs.

L'habitat : familial, institutionnalisé : Foyer, Sasla, ou appartements supervisés, ou toute autre formule à imaginer.

La santé : A été mise en place la plate-forme santé afin de suivre, au plus près, toutes les personnes accueillies quel que soit l'établissement.

Et tout ceci pour être en veille sur les aspects nutrition, soin, suivi du dossier médical avec des actions de prévention, envisager le sport en fonction des capacités de chacun, et avoir une attention particulière pour nos résidents les plus fragiles.

Développer l'écoute de la musique, le chant, des moments de relaxation, en un mot agir pour le bien-être du corps et de l'esprit.

Et ainsi s'ouvrir encore plus vers l'extérieur dans des associations locales pour appréhender diverses activités de loisirs.

D'autre part, nous souhaitons vivement qu'au-delà de la gestion nous puissions retrouver un élan familial pour favoriser les échanges, et imaginer des dispositifs de mise en relation des familles pour nous connaître mieux, et ainsi s'apporter un soutien mutuel qui engendre naturellement convivialité et amitié.

**Chaque famille doit trouver sa place dans l'association et
œuvrer ou s'impliquer à sa mesure.**

Tout ce propos pour réaffirmer que nous avons besoin des parents, des professionnels, pour mettre en œuvre cette politique associative, le tout en complémentarité et dans les fonctions de chacun.

**Unissons-nous, nous avons le devoir de réussir pour
apporter le meilleur à nos enfants.**

Encore merci à Mme Philéppot et à M. Lebourgeois, à nos directeurs adjoints, ainsi qu'à tous nos professionnels, qui forme une équipe sur laquelle nous sommes certains de pouvoir compter.

Je n'oublie pas nos collaborateurs du Siège qui m'ont démontré toutes ces dernières années leur indéfectible soutien en toutes circonstances.

Merci à tous,

Françoise MARCHAND,
Présidente

L'ASSOCIATION

Les membres du bureau

Françoise MARCHAND

Présidente



Marc BAILLEUL

Secrétaire adjoint



Jean ANDRE

Président adjoint



Chantal PROSPERO

Trésorière



François HORENT

Vice président



Michel VILLETTE

Trésorier adjoint

Laurence DEFRETIN

Secrétaire



L'ASSOCIATION

La liste des commissions

Membres du Conseil d'Administration :

M. ANDRE Jean - Mme CHIRET - M. CHOQUET - Mme DEFRETIN - Mme DAUDOIS -
Mme FORET - Mme FRANCOIS - Mme PROSPERO - M. HORENT - Mme LEFRANC -
M. LEGRIP - Mme MARCHAND - Mme PERIERS - Mme PLANTEGENEST - M. VILLETTE -
M. ANDRE Geoffroy - Mme RASSELET - Mme SAMSON - Mme SANCIER - M. MARIVINGT -
M. BAILLEUL

Commission d'Animation familiale :

M. ANDRE Jean - Mme PLANTEGENEST - Mme DEFRETIN - Mme FORET - M. BAILLEUL -
M. HORENT - Mme MARCHAND - Mme SANCIER

Commission d'Orientation et de Parcours :

M. ANDRE Jean - M. CHOQUET - Mme FRANCOIS - M. HORENT - Mme MARCHAND -
Mme PLANTEGENEST - Mme SAMSON - Mme SANCIER - Mme RASSELET - M. VILLETTE -
Mme PROSPERO - M. BAILLEUL - M. MARIVINGT

Administrateurs délégués au patrimoine :

Mme MARCHAND - Mme PROSPERO - M. HORENT - M. LEGRIP - M. VILLETTE -
M. ANDRE Jean - M. MARIVINGT - Mme FORET

Conseils Vie Sociale :

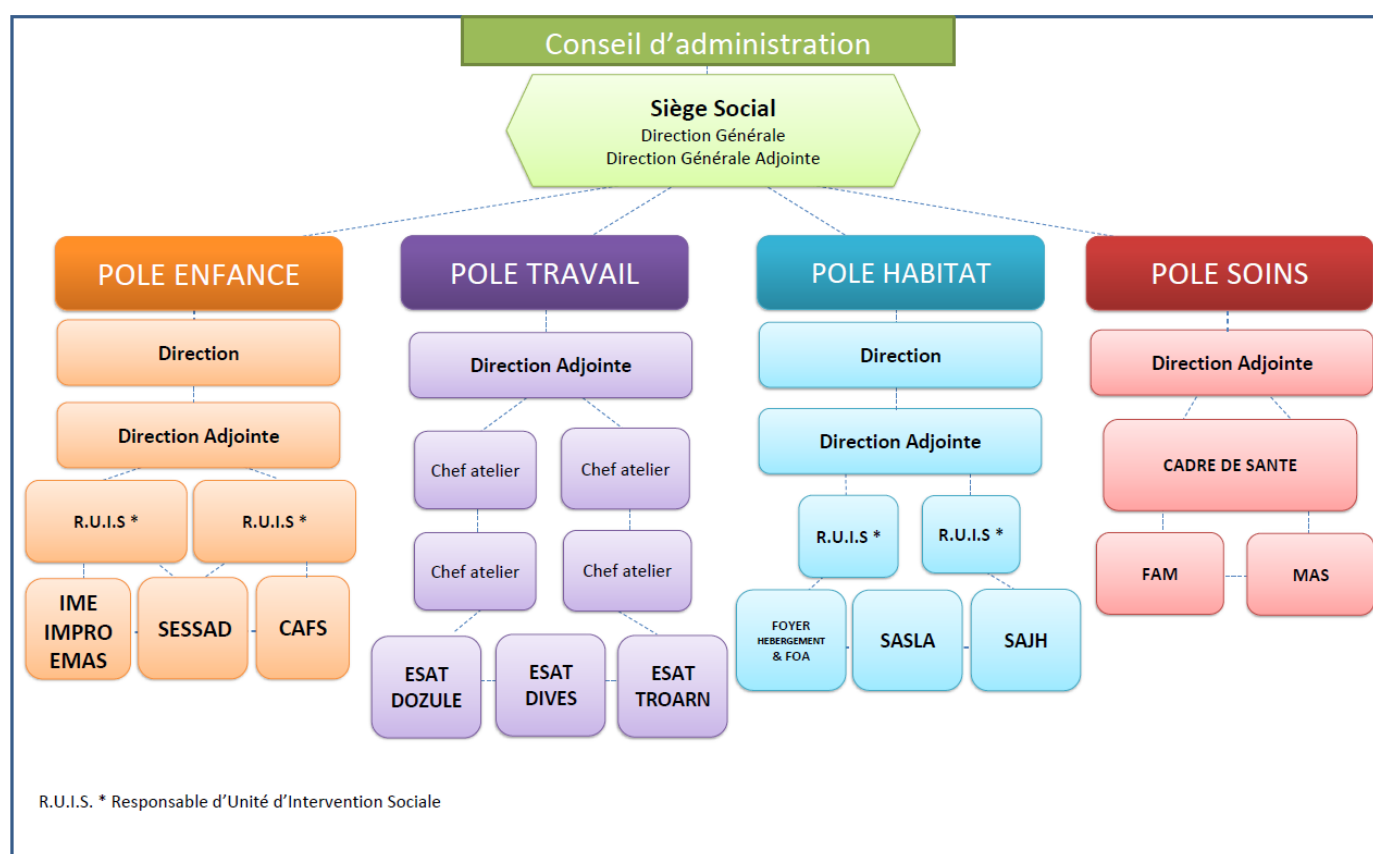
IME/SESSAD/CAFSMme FRANCOIS - M. HORENT
ESAT DozuléM. HORENT - M. ANDRE Jean
ESAT Dives sur Mer Mme SANCIER - M. VILLETTE
M.A.S / F.A.MM. HORENT - Mme SAMSON
ESAT Troarn.....M. ANDRE Geoffroy - M. BAILLEUL
Foyer Jean Vasnier/FOA Mme SANCIER - M. LEGRIP
S.A.J.H.....Mme PROSPERO - M. VILLETTE
SASLA Mme PLANTEGENEST - M. LEGRIP

LA PRÉSENTATION

L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie est une association loi 1901 créée le 12 février 1960. Son organisation est précisée dans ses « statuts ».

L'APAEI dispose d'un siège social qui a reçu un agrément en date du 23/12/2004. L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie est constituée de plusieurs directions de Pôles.

Voici son organigramme :



L'APAEI de la Côte Fleurie adhère implicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte éthique et déontologique des Associations membres de l'UNAPEI, établie lors du congrès d'Angers en 2002.

Par ailleurs, les actions de l'APAEI de la Côte Fleurie s'appuient sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Enfin, l'APAEI de la Côte Fleurie souhaite plus particulièrement mettre en avant les valeurs qu'elle cultive et qui sont le propre de son engagement et de la qualité de la prise en charge qu'elle promeut au service des personnes accueillies dans ses établissements. L'association est présente auprès de la MDPH et siège à la CDAPH (commission départementale à l'autonomie des personnes handicapées.)

62 ANNEES D'ACTIVITE

Pour APAEI de la Côte Fleurie, Association à but non lucratif de droit privé
Loi 1901, spécialisée dans la création et la gestion d'Etablissements Médico-Sociaux
et Sanitaires.

13 ETABLISSEMENTS ET SERVICES

IME - SESSAD - CAFS - EMAS
MAS - FAM
FOYER JEAN VASNIER - FOA
SAJH
SASLA



ESAT DIVES SUR MER
ESAT DE TROARN
ESAT DE DOZULE

564 places gérées



220

Salariés en CDI

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Siège social

7, rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER

Institut Médico Educatif – CAFS - SESSAD - EMAS

Lucienne Vasnier
Impasse de l'Isle
14130 PONT L'EVEQUE

Etablissements ESAT 'LES ATELIERS DE LA COTE FLEURIE'

31, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

30, rue Georges Landry
14160 DIVES SUR MER

Rue du bois
14670 TROARN

Foyer d'Hébergement

Jean Vasnier
17, rue Emile Nicol
14430 DOZULE

Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA)

Adresse administrative
Foyer Jean Vasnier
17, rue Emile Nicol
14430 DOZULE

Service d'Activités de Jour et d'Hébergement

48, rue des Pervenches
14670 TROARN

Maison d'Accueil Spécialisée

13, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

Foyer d'Accueil Médicalisé

Adresse administrative
13, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS

Dives Sur Mer

SIEGE SOCIAL
ESAT

Pont l'Evêque

IME - IM'PRO - CAFS -
SESSAD - EMAS



Troarn

SAJH
ESAT

Dozulé

ESAT
MAS - FAM
FOA - FJV
SERVICES DES RESIDENCES

LE SIÈGE SOCIAL



VANESSA PHILIPPOT,

Directrice Générale



EDOUARD LEBOURGEOIS,

Directeur Général Adjoint

L'année 2022 a été plus calme sur la question sanitaire avec un recul des contaminations liées au COVID.

Les équipes ont pu se recentrer sur les sorties extérieures et les personnes accompagnées ont pu reprendre une vie sociale.

L'organisation habituelle avait été bousculée et cette année a permis de repenser nos organisations, nos fonctionnements et nos outils.

Le virage numérique est essentiel pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap et l'association a déployé le dossier unique de l'utilisateur par la mise en place du logiciel de soin et d'accompagnement. Il est primordial que tous les professionnels puissent communiquer rapidement autour des besoins des personnes et que tout soit regroupé dans un espace unique.

Nous avons aussi mis en place une bibliothèque informatique de procédures, permettant à chacun de travailler selon les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et ce dans tous les domaines.

Cette bibliothèque est alimentée chaque mois et doit être le pilier de l'amélioration continue de la qualité des prestations que nous délivrons.

Enfin comme évoqué en 2021, la démarche quotidienne de bientraitance est au cœur de nos préoccupations, c'est pourquoi tous les professionnels en 2022 ont participé à une journée de sensibilisation autour de nos attentes en la matière. Cette journée animée par nos soins sera systématiquement suivie par tous les nouveaux salariés.

L'année 2023 sera rythmée par l'évaluation unique obligatoire ce qui nous permettra d'établir un bilan de nos fonctionnements et de dégager de nouveaux objectifs à atteindre pour les cinq futures années.

Vanessa PHILIPPOT & Edouard LEBOURGEOIS,
Directrice Générale & Directeur Général Adjoint

LE PÔLE ENFANCE

MOSTAPHA MAAZOUZI & STANISLAS KLEIN

DIRECTEUR & DIRECTEUR ADJOINT

Réparti sur 4 sites à Pont l'Evêque, le Pôle Enfance propose une palette de services articulant un accompagnement socio-éducatif de qualité et une prise en soin paramédicale pour 95 jeunes déficients intellectuels avec ou sans troubles associés de 6 ans à 20 ans : l'IMP, l'IMPRO, la section polyhandicap Alisée, le CAFS, l'internat, le SESSAD, 2 UEE, Eole et Envol pour les TED / TSA.

Afin de répondre aux besoins du jeune et de sa famille, les équipes interviennent dans son environnement afin d'inscrire son parcours de vie dans un processus d'inclusion scolaire et professionnel.

Le virage numérique s'inscrit dans une politique de changement des pratiques professionnelles enclenché par l'association favorisant le déploiement et l'harmonisation d'outils comme AIRMES (dossier unique de l'utilisateur) ou AGEVAL (logiciel qualité et gestion des risques).

Le dispositif EMAS, financé par l'ARS au service de la communauté éducative dans le cadre de leurs missions scolaires / périscolaires a démarré fin 2022.

Objectif : renforcer le maintien des élèves rencontrant des difficultés scolaires, sociales, relationnelles ainsi que des capacités motrices altérées en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires.

Les bureaux du SESSAD ont été déplacés sur le bâtiment de l'IMP, permettant de libérer les locaux impasse de l'Isle et de favoriser des activités transversales et des passerelles pour les jeunes du SESSAD et de l'IME.

Le projet de restructuration de l'internat dans les bâtiments existants Impasse de l'Isle, débutera en 2023. Ce nouveau lieu d'accueil proche du collège et du centre-ville propose des espaces lumineux, de plain-pied. Il sera fonctionnel, chaleureux et sécurisant, pour accueillir 10 jeunes. À partir de 2024.

Les agents administratifs et comptables ont été centralisés route d'Honfleur afin d'assurer un service permanent quotidien.

Réorganisation des locaux et des travaux à l'IMPRO : la salle de réunion / formation pour les professionnels, l'atelier bois, la salle de pause du personnel, l'espace repas des jeunes.

Des événements riches et en couleurs :

- Journée bleue en faveur de l'autisme
- Journée de la trisomie 21
- Réalisation d'œuvre de Land Art
- Projet financé par la DRAC, travail en collaboration entre l'atelier théâtre et la troupe « les rêveurs new world ».
- Fête de fin d'année en juillet 2022 spectacle de magie et crêpes.
- Participation à la course ELA

2022



ACCOMPAGNER

Les usagers et leurs familles



ADAPTER

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement



SE PROJETER

Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée



TEMPS FORT

Des établissements en perpétuel mouvement

Exposition de peinture : salon de thé le Saint Honoré à Pont l'Évêque



Expo Culturama 2022 : la grande lessive



Activité escalade



Carnaval : Fête du Printemps

LE PÔLE TRAVAIL

MATHIAS DELOBEL

DIRECTEUR ADJOINT

Les accompagnements des travailleurs d'ESAT s'organisent autour des projets personnalisés inscrits sur AIRMES (Dossier Unique) en considérant les attentes et les besoins de chacun.

Il est important d'imaginer les différents types de parcours : d'un atelier à un autre, d'un site à un autre, d'un ESAT à un autre, d'un ESAT à un service d'accueil de jour, d'un atelier à un détachement en entreprise, d'un détachement individuel à un CDI en entreprise, d'un IMPRO à un ESAT, d'un ESAT à la retraite ou tout simplement d'un maintien sur un atelier.

Autant de parcours dont les travailleurs des Ateliers de la Côte Fleurie ont bénéficié cette année.

Le Pôle Travail doit s'adapter aux évolutions des marchés économiques. Les prestations de service se développent : entretien des locaux et les prestations en entreprise. Il est nécessaire de poursuivre nos actions favorisant la professionnalisation de nos activités : adaptation des postes de travail, formations et acquisitions de RAE Différent et Compétent pour les travailleurs d'ESAT, et recherche d'activités techniques en partenariat avec le GIE NORM'HANDI.

La réussite de l'expérimentation SERAPHIN PH pour le Pôle Travail est telle que les données fournies associées à 110 autres ESMS serviront de base pour le redéploiement du dispositif en 2025.

Les projets et les réflexions engagées sur la rénovation des sites, sur la construction du service parcours, sur la mise en œuvre d'un service pour accompagner le vieillissement des travailleurs d'ESAT et sur la concrétisation de partenariats attractifs pour l'accueil des jeunes, doivent se poursuivre.

La réécriture du projet d'établissement et la préparation du CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) seront des moyens pour envisager sereinement les prochaines années.

- La remise d'attestation de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience différent et compétent
- Le 5 septembre, un moment festif au Centre de Congrès de Caen après deux années d'abstinence dues à la pandémie de COVID.
- En décembre, 8 travailleurs ont reçu une médaille du travail pour 35 années de bons et loyaux services dans leur parcours professionnel.
- Mise en œuvre du détachement collectif, la réception des tables de travail ergonomiques et la signature de la première convention d'appui.

2022



ACCOMPAGNER

Les usagers et leurs familles



ADAPTER

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement



SE PROJETER

Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée



TEMPS FORT

Des établissements en perpétuel mouvement



Remise attestation RAE D&C



Remise médaille du travail



Réception tables ergonomiques



Signature première convention d'appui



Fête au centre du Congrès de Caen



**Mise en œuvre détachement
CHU**

LE PÔLE HABITAT

FOYER JEAN VASNIER – FOA – SAJH – SASLA
SANDRINE NAUWYNCK & PHILIPPE LIOUST
DIRECTRICE & DIRECTEUR ADJOINT

Au niveau du Foyer Jean VASNIER, avec la mise en place d'un nouveau fonctionnement, l'accompagnement est au cœur de nos préoccupations.

Nous devons nous questionner sur nos pratiques, sur les besoins de nos usagers et sur notre façon de les évaluer. Notre objectif est de maintenir les compétences de nos usagers voir de les développer.

Au niveau du SAJH, il convient de réfléchir à son évolution, faut-il se diriger vers l'accompagnement d'un public vieillissant ou envisager d'accompagner nos usagers actuels vers une nouvelle orientation en secteur-personne âgée afin d'accueillir un public plus jeune.

Ce sont les questions que nous devons nous poser lors de la réécriture du projet de service.

Au niveau du SASLA, notre objectif principal est le développement des compétences personnelles afin de permettre une vie autonome, pour cela l'équipe adapte son accompagnement à chaque résident.

L'accès aux infrastructures de droits communs est de nouveau possible.

Ainsi, les usagers du SASLA ont pu reprendre leurs activités en club, participer à des sorties et visites culturelles, retrouver le plaisir de manger aux restaurants et d'aller au cinéma.

2022



ACCOMPAGNER

Les usagers et leurs familles

LE PÔLE HABITAT

FOYER JEAN VASNIER – FOA – SAJH – SASLA

SANDRINE NAUWYNCK & PHILIPPE LIOUST

DIRECTRICE & DIRECTEUR ADJOINT

L'arrivée d'outils numériques pour la gestion des services a nécessité une adaptation des professionnels à ces nouvelles pratiques. Une évolution nécessaire pour répondre aux attentes et mutations de notre secteur. Ce temps numérique fait désormais partie de nos organisations.

Nos bâtiments ont besoin d'une rénovation, une réflexion est actuellement menée pour réduire nos coûts de fonctionnement énergétique. Cela concernera le SASLA et le foyer Jean VASNIER. Pour le SAJH, un projet de construction sur Dozulé d'un bâtiment regroupant la MAS et le SAJH est un des éléments qui figurera dans le CPOM. Le SAJH sur le site de Troarn ne répond plus aux attendus en matière d'accessibilité pour nos usagers.

Le Pôle habitat doit se projeter dans l'avenir, mettre en évidence ses compétences au regard des prestations Serafin PH et en développer des nouvelles.

L'écriture du Projet d'Établissement sera l'occasion de réfléchir sur nos orientations. Ce sera un moment collectif de réflexion et d'échanges.

Les temps forts sont bien évidemment ce que nous avons pu réaliser avec nos usagers, mais cette année il me semble important de souligner la mise en place de plusieurs réunions qui permettent de redonner du lien entre chacun de nous.

2022



ADAPTER

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement



SE PROJETER

Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée



TEMPS FORT

Des établissements en perpétuel mouvement





Bruno DIVERRES

Marie-Noëlle MORIN



Nos professionnels retraités





LE PÔLE SOINS

MAS-FAM

DAVID LE LIEVRE

DIRECTEUR ADJOINT

Concernant la MAS, il est utile d'analyser les profils accueillis au sein de la structure afin de permettre à des profils ayant besoin d'accompagnement plus médicalisé, d'intégrer notre établissement.

Au sujet du FAM, il y a une vraie interrogation sur le profil du public à accueillir. Faut-il continuer à avoir les 3 conditions réunies pour être admis sur la structure : hébergement, soins et travail ou se tourner vers un public en situation de handicap vieillissant en nombre sur l'association et envisager la création d'une Unité pour Public Handicapé Vieillissant (UPHV) ?

Les professionnels ont su en peu de temps s'approprier l'ensemble des outils numériques déployés sur l'association qui servent à la fois d'outils de gestion du parcours des usagers mais aussi qui contribuent à la mise en œuvre de la Démarche d'Amélioration Continue (DAC) de la qualité au sein de nos établissements.

Le bâtiment de la MAS est ancien et n'est plus adapté à de bonnes conditions d'accueil des résidents. Dans le cadre de la préparation du CPOM 2024-2028, Il fait l'objet avec celui du SAJH de Troarn de discussions et de négociations prioritaires avec l'ARS et le CD14, en vue d'obtenir les financements pour des locaux neufs, fonctionnels et valorisants à Dozulé.

Comme les autres établissements de l'association, le pôle soins doit se mettre en conformité et avoir les outils réglementaires à jour (PAP, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, ...). Aussi, les modalités de fonctionnement et d'accompagnement par pavillon sur la MAS sont à revoir et font l'objet d'un travail de réflexion collectif et de mise en expérimentation en cours pour l'organisation des repas, les plannings des salariés, les temps de réunion, L'écriture du projet d'établissement en cours sur la MAS et prochainement sur le FAM va permettre de poser un cadre plus structurant et de proposer des prestations adaptées selon le référentiel SERAFIN PH aux besoins des résidents.

Tout au long de l'année que ce soit à la MAS et au FAM de nombreuses activités, animations sont proposées comme support d'épanouissement et de bien être aux usagers.

Il faut retenir l'organisation du CARNAVAL, les temps de rencontre avec les familles en juillet et décembre. Ainsi que l'élection des membres du bureau du CVS qui a eu lieu le 13 décembre 2022 qui a permis d'élire de nombreux parents et résidents pour représenter leurs pairs et faire vivre le fonctionnement de l'établissement.

2022



ACCOMPAGNER

Les usagers et leurs familles



ADAPTER

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement



SE PROJETER

Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée



TEMPS FORT

Des établissements en perpétuel mouvement



LE RAPPORT FINANCIER



RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION

L'Association présente un résultat **excédentaire 8.044,70 euros**.

Les éléments de l'activité associative justifient ce résultat par :

1– La gestion du patrimoine, excédent de 6.630,40 euros :

▪ Les locations de 7 appartements en Résidences acquis par l'APAEI :

La location de ces appartements reste exclusivement destinée aux personnes handicapées relevant de l'APAEI. L'acquisition d'un septième appartement est à la résidence Les Téméraires à l'issue d'une vente par le service des Domaines, depuis septembre 2022. La rénovation est nécessaire avant toute location. L'excédent dégagé de 5.739,39 euros (amortissement compris) est décomposé ci-dessous.

Les charges afférentes à ces logements concernent :

Les charges de copropriété	13.349,07 euros
L'assurance et impôts locaux	3.125,36 euros
Des intérêts d'emprunts et frais bancaires	1.217,90 euros
<u>Des dotations aux amortissements</u>	<u>10.871,49 euros</u>
TOTAL DES CHARGES	28.563,82 euros

Les loyers perçus (y compris les provisions pour charges) s'élèvent à 34.303,21 euros pour les appartements :

N° 1 à la Résidence Les Téméraires :	6.525,68 euros
N° 1 à la Résidence La Dauphine :	5.497,62 euros
N° 6 à la Résidence La Dauphine :	5.314,55 euros
N° 7 à la Résidence La Dauphine :	5.375,26 euros
N° 12 à la Résidence La Dauphine :	5.358,21 euros
N° 2 à la Résidence La Dauphine :	6.231,89 euros
N° 6 à la Résidence Les Téméraires :	0,00 euros

- **Les fermages et loyers des panneaux publicitaires** 891,01 euros

La location de panneaux publicitaires, à l'entrée du site de l'ESAT à Dives-sur-Mer, a fait l'objet d'un nouveau contrat et doit rapporter 600 euros par an. Les fermages sont de 401,01 euros. Les impôts locaux et entretien viennent soustraire 110 euros de charges.

2 - Les cotisations perçues des adhérents sont de 18.340 euros, soit 204 adhérents en 2022 contre 180 adhérents en 2021. En 2022, les établissements de l'association ont pris en charge 460 personnes, dont près de 26 % d'entre eux ont une tutelle exercée par une association tutélaire ne versant pas de cotisation. Le montant de la cotisation reste fixé à 90 euros depuis 2003.

Années	Cotisations	Nombre d'adhérents
2019	18.105 €	202
2020	17.960 €	200
2021	16.140 €	180
2022	18.340 €	204

Elles sont destinées au reversement des cotisations Unapei, Urapei, Udapei, UDAF et EIG pour 10.589,50 euros.

3 - Les charges de la vie associative enregistrées en 2022, en réduction de 17,77 % par rapport à 2021. Cette réduction porte sur le véhicule de service vendu en 2021.

Ci-dessous le détail des charges :

Les dépenses de matériel et fournitures diverses	197,90 €
L'assurance responsabilité civile	2.193,35 €
Les frais de déplacement (100% donnés par les administrateurs)	2.040,43 €
Les frais des missions et réceptions	215,75 €
Les frais d'assemblée générale	1.723,76 €
L'affranchissement, les télécommunications et services bancaires	2.666,00 €
Les autres charges de gestion	562,90 €
Les dotations aux amortissements	609,77 €

Total	10.209,86 €

Les autres produits d'exploitation viennent compenser ces charges de la vie associative pour 251,93 euros.

4 - La dotation aux amortissements du jardin intergénérationnel à Dozulé est de 8.046,61 euros.

5 - Les subventions des communes, perçues pour 6.440 euros de la part de 26 communes :

Années	Montant	Nombre
2019	5.996	26
2020	6.300	26
2021	6.480	26
2022	6.440	26

Parmi ces communes, six versent 500 euros et plus, huit versent entre 150 et 450 euros, et douze versent jusqu'à 100 euros. La moyenne perçue par commune se réduit légèrement par rapport à 2021, elle est de 247,69 € contre 249,23 € en 2021.

Les six communes les plus généreuses, situées sur le littoral, contribuent en 2022 à 52,80 % de ces produits contre 44,75 % en 2021. Deux communes ayant versé en 2021 n'ont pas renouvelé leur versement en 2022. Par contre, deux nouvelles communes ont répondu favorablement à notre demande. La recherche de nouvelles subventions communales s'appuie sur le nombre de bénéficiaires APAEI, habitants sur leur commune.

6 - Les dons s'élèvent à 3.561,43 euros en 2022, et se répartissent comme suit :

- Frais de déplacements non remboursés aux administrateurs : 2.040,43 euros
- Dons des parents et amis de l'association : 1.521 euros.

7 - L'opération brioches a permis un bénéfice de 8.686,07 euros directement ventilé à 100 % sur le compte « *des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public* ».

8 - Les produits financiers portent sur la rémunération des livrets pour un montant de 1.666,91 euros.

En conclusion, le résultat 2022 est arrêté à + 8.044,70 euros dont :

La gestion associative a généré une charge nette de 3.814,04 euros

La gestion des biens a généré un excédent de 6.630,40 euros

Les dons ont apporté 3.561.43 euros

La gestion financière a rapporté 1.666,91 euros.

Les obligations comptables depuis 2020 permettent d'apporter une information sur la valorisation du bénévolat, présente en annexe du compte de résultat. L'année 2022 fait apparaître pour huit administrateurs un total d'heures de 839,50, valorisé à 20 euros de l'heure (estimation charges comprises) et représentant un total de 16.790 euros contre 14.410 euros en 2021.

RAPPORT FINANCIER DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOUMIS A CONTROLE DES AUTORITES DE FINANCEMENT

Les résultats des établissements et services gérés par l'APAEI sont globalement excédentaires de 293.387,54 euros avant reprises des résultats antérieurs notifiés par les financeurs.

Le total net des résultats à affecter tous établissements confondus, y compris les reprises de résultats n-2 est de 561.500,14 euros sur les établissements soumis à contrôle (590.055 € ARS et -28.555 € Conseil départemental)

Les résultats soumis à contrôle des financeurs sont issus de l'activité réalisée supérieure à la prévision pour 76.784 euros, à des économies de masse salariale de 359.756 euros, et un écart favorable sur la gestion des établissements de 124.960 euros.

Les crédits non reconductibles ont été alloués et ont porté sur :

- la transition écologique et l'inflation des énergies (ci-dessous dépenses de groupe 1 et 3)
- les compléments de traitement indiciaire pour le personnel bénéficiant des accords Ségur et Laforcade dont les établissements sont financés par le Conseil Départemental. Les établissements financés par l'ARS ont été dotés de crédits pérennes en la matière. Dans les deux cas, le personnel administratif et de services généraux a été exclu de cette mesure.

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2022								
ETABLISSEMENT	CREDITS ALLOUES				DEPENSES REELLES			
	dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL	dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL
FJV HEBT		57 974,34		57 974,34		58 861,42		58 861,42
FJV FOA		41 972,79		41 972,79		38 924,10		38 924,10
SAJH		102 080,67		102 080,67		105 221,22		105 221,22
FAM				0,00				
SA SLA		66 969,45		66 969,45		70 888,03		70 888,03
IME	4 384,36			4 384,36	4 384,36			4 384,36
ESAT	5 350,98			5 350,98	5 350,98			5 350,98
MA S	4 688,89			4 688,89	4 688,89			4 688,89
SESSAD	1 008,78		54 307,00	55 315,78	1 008,78		54 307,00	55 315,78
TOTAL	15 433,01	268 997,25	54 307,00	338 737,26	15 433,01	273 894,76	54 307,00	343 634,77
DONT ARS	15 433,01	0,00	54 307,00	69 740,01	15 433,01	0,00	54 307,00	69 740,01
DONT CD14	0,00	268 997,25	0,00	268 997,25	0,00	273 894,76	0,00	273 894,76

Les produits de la tarification liés aux prix de journée et dotations globales s'élèvent à 14.648.230 euros (soit +4,43 % par rapport à 2021. Ils se répartissent entre :

- ✓ A.R.S 9.421.525 euros
- ✓ Conseil Départemental 5.226.705 euros

Les charges d'exploitation, intitulées dépenses de groupe 1, s'élèvent à 2.112.183 euros, soit 13,22 % des charges totales. Ces charges sont supérieures à 2021 de 0,52 % où l'inflation a été contenue grâce à des économies sur plusieurs postes budgétaires. Le plus important poste de dépense de ce groupe est la restauration pour 890 K € (42 %).

Les dépenses de groupe 2, relatives aux charges de personnel, s'élèvent à 11.830.903 euros, soit 74,07 % des charges totales, pour 259 salariés au 31/12/2022. A cette date, l'APAEI emploie 220 salariés en contrat à durée indéterminée, 23 salariés à durée déterminée et 14 salariés en contrats aidés.

Les charges de structure, intitulées dépenses de groupe 3, s'élèvent à 2.029.562 euros, soit 12,71 % des charges totales. Ces charges concernent les locations (566 k€), les dépenses d'entretien, les impôts locaux, les amortissements (547 €), les provisions (219 €) et les frais financiers. Les dotations aux provisions portent sur la transition écologique (CNR ARS 54 K€), des provisions pour remise en état de batiements (154 K€ ESAT et SAJH). La provision pour les futurs départs à la retraite a été réajustée, le montant correspond à l'échéancier prévisionnel à cinq ans.

Les reprises de résultats de N-2 s'élèvent à 268.112 €, et ont été soustraites de la dotation en produits de tarification.

Le résultat s'analyse selon les 3 critères de gestion suivants :

✓ L'activité (80.560 jours réalisés et 1.732 absences facturables sur 81.520 jours prévus) soit un excédent de 772 jours + 76.784 euros

✓ La gestion de la masse salariale + 359.756 euros

Cet écart favorable provient de 55.448 sur le taux de charges « employeur » et l'économie sur la gestion du personnel absent ou non pourvu. Ces économies ont aussi permis de compenser les indemnités de départ à la retraite (124.833 €) et des litiges du personnel (135.276 €).

✓ La gestion des dépenses d'exploitation et de structure (économie).....+ 124.960 euros

Les économies se situent essentiellement sur les amortissements en raison du décalage des plans pluriannuels d'investissements en lien avec le CPOM à signer.

RAPPORT FINANCIER DE L'ACTIVITE COMMERCIALE EN E.S.A.T. EN GESTION PROPRE

Le résultat des ateliers de l'ESAT ATELIERS DE LA COTE FLEURIE est excédentaire de 483.339 €.

Le chiffre d'affaires de l'année s'élève à 2.021.532 €, en augmentation de 11 % par rapport à 2021. La répartition par activité situe celle en production propre (30 % du CA), en sous traitance et conditionnement (23 % du CA), en prestations de services en entreprises (16 % du CA) avec le démarrage du nouveau service « Propreté » et en prestations Espaces verts(30% du CA).

	Bois	Métallerie	Condt Sous-trait	Assemblage Eléments Méca et Elect	Prestations extérieures	Horticole	Articles de décoration	Façonnage Cartons	Service Propreté	Prestations Esp. Verts	Prestations communes	
2022	563 520,68	36 058,25	261 888,54	69 085,04	264 035,48		20 026,34	139 722,43	65 772,21	599 791,42	1 631,39	2 021 531,78
2021	452 399,74	34 796,18	263 393,27	71 885,13	234 750,04	32 377,43	9 451,35	137 850,69	-	586 218,31	36,90	1 823 159,04
Ecart en €	111 120,94	1 262,07	- 1 504,73	- 2 800,09	29 285,44	-32 377,43	10 574,99	1 871,74	65 772,21	13 573,11	1 594,49	198 372,74
Ecart en %	25%	4%	-1%	-4%	12%	-100%	112%	1%	100%	2%		11%

Les consommations de matières et services s'établissent à 829.212 € et elles représentent 41 % du chiffre d'affaires.

La valeur ajoutée produite est en moyenne est de 4.918 euros par an et par ETP en 2022, contre 4.390 euros en 2021.

Les frais de personnel atteignent 3.529 k€ contre 3.365 k€ en 2021 ; la variation de ce poste est de +4,85 % correspondant à l'évolution du SMIC. L'effectif des personnes handicapées est de 251 en personnes physiques pour 236,40 ETP. L'aide aux postes s'élève à 3.044.536 €, elle a évolué selon le SMIC également.

L'excédent brut d'exploitation est de 729.088 € contre 592.085 € en 2021, soit +23 %.

Déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions, dont celle à la réserve d'équipement, (égale à 10 % du résultat et des rémunérations), pour 84.034 euros, le résultat net est de 483.339 euros et se décompose par activité :

	Bois	Métallerie	Condt Sous-trait	Assemblage Eléments Méca et Elect	Prestations extérieures	Horticole	Articles de décoration	Façonnage Cartons	Service Propreté	Prestations Esp. Verts	
2022	140 123,73	1 485,28	- 114 347,84	18 458,70	159 268,14		- 40 737,20	4 244,73	14 506,73	300 336,76	483 339,03
2021	58 157,73	9 377,46	- 71 790,73	22 500,25	134 363,02	- 24 872,64	- 33 235,83	11 296,48	-	247 646,49	353 442,23
Ecart en €	81 966,00	- 7 892,18	- 42 557,11	- 4 041,55	24 905,12	24 872,64	- 7 501,37	- 7 051,75	14 506,73	52 690,27	129 896,80
Ecart en %	141%	-84%	59%	-18%	19%	-100%	23%	-62%	100%	21%	37%

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration a voté en avril 2023 l'affectation des résultats suivants de l'exercice 2022, pour :

✓ Les résultats en gestion propre :

- ♦ L'association, par affectation sur les fonds associatifs, de l'Excédent de 8.044,70 €
- ♦ La section commerciale d'E.S.A.T., à la réserve statutaire, de l'Excédent de 483.339,03 €

✓ Les résultats en gestion contrôlée :

Les établissements et services médico-sociaux :

Les résultats des établissements seront examinés ultérieurement par les financeurs.

Le Conseil d'Administration a décidé de solliciter l'affectation des résultats 2022 partagée en :

- ♦ réserve de compensation des déficits, préconisée pour le CPOM,
- ♦ réserve d'Excédents affectés à des investissements notamment pour les projets immobiliers à inclure aux PPI
- ♦ reprise de résultat.

L'affectation souhaitée des résultats est détaillée ci-dessous :

Résultats soumis à contrôle			PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS			
ETS	Résultats 2022		Evaluation externe	RESERVE DE COMPENSATION DES INVESTISSEMENTS POUR LES PROJETS IMMOBILIERS LIES AU CPOM	Réserve de compensation des déficits	REPRISE DES RESULTATS
	Excédent	Déficit				
SIEGE		- 2 524,34				- 2 524,34
SASLA	22 123,85				22 123,85	
I-M-E- & CAFS	386 936,26			257 957,51	128 978,75	
SESSAD	100 224,01			100 224,01		
ESAT	17 932,48				17 932,48	
F.A.M DOZULE		- 28 164,34				- 28 164,34
FJV HEB		- 90 346,83				- 90 346,83
FJV FOA	59 322,15			59 322,15		
SAJH	8 509,67				8 509,67	-
M A S	87 487,23			43 743,62	43 743,62	
TOTAL	682 535,65	- 121 035,51	-	461 247,28	221 288,37	- 121 035,51
Résultat des budgets sociaux	561 500,14		561 500,14			

Les résultats à affecter sont globalement excédentaires de 561.500 €.

Les résultats par financeur se répartissent de la façon suivante :

A.R.S	590.055,64 €
Conseil départemental	-28.555,50 €

LES INVESTISSEMENTS

Ils s'élèvent en 2022 à 321.690 € dont 56.338 € ont été supportés par le budget commercial des ateliers.

La répartition des acquisitions en 2022 :

✓ **195.315 € concernent les constructions et aménagements de terrains, dont 134.653 € à l'ESAT.** Ils répondent à un besoin d'espace adapté aux activités, de rénovation intérieure et comprennent la rénovation sur le site de l'ESAT de Dozulé (maisonnette, bureaux, salle de réunion, salle de pause en atelier, infirmerie) et sur le site de Dives sur mer, l'aménagement de l'entrée. Cette catégorie inclut l'acquisition d'un appartement en résidence par l'association.

✓ **5.644 € concernent les équipements liés à la sécurité des biens et des personnes.** Ils comprennent le renouvellement partiel du parc d'extincteurs.

✓ **120.730 € concernent les équipements, matériel et outillage** principalement au titre de :

- ♦ remplacement de matériel et outillage en ESAT pour 38.384 €
- ♦ remplacement de matériel hôtelier et de restauration pour 36.351 €
- ♦ remplacement de matériel paramédical pour 16.627 €
- ♦ renouvellement de matériel de transport : 14.407 € (transpalette et remorque)
- renouvellement de matériel et acquisition de matériel informatique pour 7.610 €
- ♦ renouvellement de mobilier et éléments divers pour 5.517 €

Les investissements en cours au 31/12/2022 s'élèvent à 59.586 € dont :

- ✓ 59.586 € d'honoraires de l'architecte DNS pour le projet de reconstruction de la MAS de Dozulé depuis 2020

Les investissements sont réalisés, sauf mesure exceptionnelle, dans le cadre de prévisions incluses dans les plans pluriannuels d'investissements, en attente d'intégration au CPOM à signer. Il y a eu la souscription d'un emprunt bancaire pour l'acquisition de l'appartement par l'association.

LA SANTE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

• Bilan financier et composition de la trésorerie

	2020	2021	2022
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT	6 670 992	7 305 589	8 110 297
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	2 961 648	3 370 961	3 789 223
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-712 043	-1 718 975	-2 011 645
TRESORERIE	8 920 597	8 957 575	9 887 874

Le FONDS de ROULEMENT d'INVESTISSEMENT augmente de 804 K€ en raison :

- ✓ De l'affectation des résultats 2021 en réserves (Association et ESAT
Activité commerciale).....401 K euros
- ✓ De l'affectation d'une quote part des résultats 2020 (sous contrôle ARS)
En réserve d'investissement.....145 K euros
- ✓ De la souscription d'un emprunt..... 40 Keuros
- ✓ Des dotations aux amortissements554 K euros
- ✓ MOINS Les investissements réalisés (moins en cours 2021).....- 163 K euros
- ✓ MOINS Les remboursements d'emprunts.....- 173 K euros

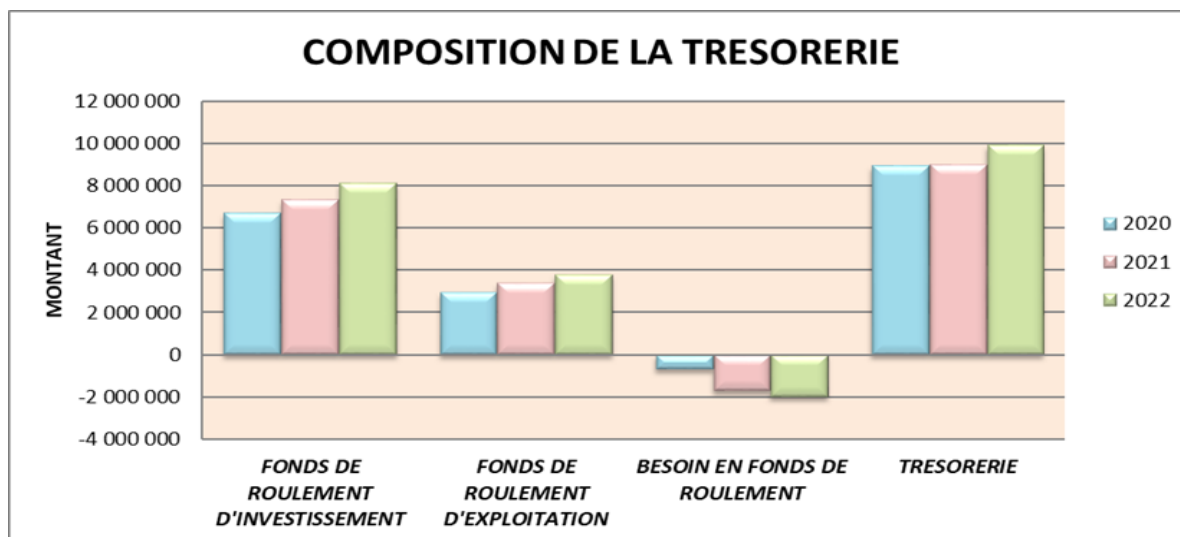
Le FONDS de ROULEMENT d'EXPLOITATION augmente de 418 K€ en raison :

- ✓ Des résultats excédentaires 2022.....785 K euros
- ✓ Des dotations aux provisions pour remise en état (batiments SAJH+ESAT).154 K euros
- ✓ Des dotations aux provisions pour transition énergétique..... 54 K euros
- ✓ MOINS l'affectation des résultats 2021 (Association et ESAT) en réserve...- 401 K euros
- ✓ MOINS l'affectation des résultats 2020 en réserve d'investissement.....- 145 K euros

Le BESOIN en FONDS de ROULEMENT augmente de 293 K€ en raison :

- ✓ De l'augmentation des créances218 K euros
Pour délai de règlement plus long (situation régularisée début 2022)
- ✓ De la baisse des dettes Fournisseurs.....190 K euros
- ✓ De l'augmentation des dettes fiscales et sociales.....202 K euros

La TRESORERIE varie par conséquent de la somme des éléments ci-dessus,
soit une augmentation de 930 K€, constituée à 84 % par les résultats 2022.



• Ratios

Le taux d'endettement global est de 4,66 % contre 5,93 % en 2021, dont la norme se situe à moins de 50 %. Par ailleurs, le ratio de vétusté des immobilisations augmente de 2,60 % pour atteindre 79,62 %. Le taux de CAF (Capacité d'autofinancement) atteint de manière très satisfaisante 7,67 % contre 8,50 % en 2021.

La situation financière est favorable à la réalisation des projets attendus dans le cadre du CPOM et surtout en matière immobilière.

LE BILAN REGROUPE AU 31/12/2022

ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

A C T I F	Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois			31/12/2021 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	386 143,31	-209 013,09	177 130,22	187 759,68
Constructions	9 722 110,13	-7 633 718,51	2 088 391,62	2 188 940,97
Installations techniques matériel et outillage	1 164 767,26	-908 098,68	256 668,58	265 486,56
Autres immobilisations corporelles	4 068 323,96	-3 511 984,25	556 339,71	676 886,94
Immobilisations corporelles en cours	59 586,20		59 586,20	59 586,20
Avances et acomptes				158 560,89
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	734 380,00		734 380,00	733 880,00
Prêts	4 472,39		4 472,39	10 508,30
Autres	14 073,12		14 073,12	15 368,45
TOTAL I	16 153 856,37	-12 262 814,53	3 891 041,84	4 296 977,99
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	0,03		0,03	0,03
TOTAL II	0,03		0,03	0,03
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	211 270,99		211 270,99	150 255,22
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	347,98		347,98	697,61
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	3 968 248,18		3 968 248,18	3 818 941,14
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	184 422,35		184 422,35	131 708,76
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	9 915 201,70		9 915 201,70	9 063 660,70
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	34 059,66		34 059,66	10 634,44
TOTAL III	14 313 550,86		14 313 550,86	13 175 897,87
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois	31/12/2021 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		1 236 162,81	1 236 162,81
Fonds propres complémentaires		952 342,26	905 009,74
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres complémentaires		368 987,80	368 987,80
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation		93 284,52	93 284,52
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		5 036 161,32	4 598 685,24
Réserves pour projet de l'entité		2 663 169,35	2 456 921,55
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		2 495 922,35	2 289 674,55
Report à nouveau			
Report à nouveau		93 258,03	80 874,24
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		93 258,03	80 874,24
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		784 771,27	714 235,37
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		11 228 137,36	10 454 161,27
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		261 300,08	273 078,90
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		1 889 148,26	1 889 048,26
TOTAL I		13 378 585,70	12 616 288,43
Fonds reportés et dédiés:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation		39 761,52	39 236,52
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		16 544,23	7 858,16
TOTAL II		56 305,75	47 094,68
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		220 692,78	222 692,78
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		1 512 064,30	1 329 294,75
TOTAL IV		1 732 757,08	1 551 987,53
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif:			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		615 965,04	749 718,65
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		6 948,27	8 438,64
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		513 141,47	710 728,42
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 388 808,32	1 180 162,15
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		16 262,40	83 838,99
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		495 744,73	524 544,43
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		73,97	73,97
TOTAL V		3 036 944,20	3 257 505,25

05/06/2023 11:12:51 Edition du bilan v.1.2 Page : 5

LE COMPTE DE RESULTAT REGROUPE AU 31/12/2022

Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

Arrêté au :		31/12/2022		31/12/2021		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue (biens)		1 991 831,30	13,45	1 828 256,81	12,86	163 574,49	8,95
Production vendue (services)		14 805 675,81	100,00	14 216 892,03	100,00	588 783,78	4,14
Chiffre d'affaire		16 797 507,11	113,45	16 045 148,84	112,86	752 358,27	4,69
Production stockée		42 233,66	0,29	9 744,90	0,07	32 488,76	333,39
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises/prov. & amort, transf. de charge		60 843,80	0,41	45 236,65	0,32	15 607,15	34,50
Autres produits		3 480 618,58	23,51	3 363 388,68	23,66	117 229,90	3,49
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I		20 381 203,15	137,66	19 463 519,07	136,90	917 684,08	4,71
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises		226,67	0,00	138,48	0,00	88,19	63,68
Variation de stocks		-18 782,11	-0,13	-59 033,19	-0,42	40 251,08	-68,18
Achat de matières premières et autres		425 470,39	2,87	395 293,67	2,78	30 176,72	7,63
Autres achats et charges externes		3 840 342,35	25,94	3 925 197,46	27,61	-84 855,11	-2,16
Impôts, taxes et versements assimilés		972 509,22	6,57	899 160,43	6,32	73 348,79	8,16
Salaires et traitements		10 001 450,29	67,55	9 461 750,05	66,55	539 700,24	5,70
Charges sociales		3 606 489,57	24,36	3 196 002,99	22,48	410 486,58	12,84
Dotation		712 477,99	4,81	643 068,11	4,52	69 409,88	10,79
Autres charges		2 113,13	0,01	5 271,20	0,04	-3 158,07	-59,91
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II		19 542 297,50	131,99	18 466 849,20	129,89	1 075 448,30	5,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		838 905,65	5,67	996 669,87	7,01	-157 764,22	-15,83
Opération en commun							
Bénéfice attribué, perte transférée Total III							
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV							
OPÉRATION EN COMMUN							
Produits financiers							
Produits financiers de participations							
Autres valeurs mob., créances d'actif im.		3 403,50	0,02	1 119,76	0,01	2 283,74	203,95
Autres intérêts et produits assimilés		964,03	0,01	799,86	0,01	164,17	20,52
Reprises/provisions et transfert de char							
Différences positives de change							
Produits net/cession des V.M.P							
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V		4 367,53	0,03	1 919,62	0,01	2 447,91	127,52
Charges financières							
Charges financières		12 489,36	0,08	15 647,43	0,11	-3 158,07	-20,18
Autres charges financières							
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI		12 489,36	0,08	15 647,43	0,11	-3 158,07	-20,18
RESULTATS FINANCIERS		-8 121,83	-0,05	-13 727,81	-0,10	5 605,98	-40,84
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS		830 783,82	5,61	982 942,06	6,91	-152 158,24	-15,48
Produits exceptionnels							
Sur opération de gestion		59 488,56	0,40	54 695,50	0,38	4 793,06	8,76
Sur opération en capital		42 799,95	0,29	46 879,89	0,33	-4 079,94	-8,70
Reprises/provisions et transfert de char				63,05	0,00	-63,05	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII		102 288,51	0,69	101 638,44	0,71	650,07	0,64
Charges exceptionnelles							
Sur opération de gestion							
Sur opération en capital		9 860,21	0,07	1 204,92	0,01	8 655,29	718,33
Dotation aux amortissements et aux prov.		138 440,85	0,94	369 140,21	2,60	-230 699,36	-62,50
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII		148 301,06	1,00	370 345,13	2,60	-222 044,07	-59,96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-46 012,55	-0,31	-268 706,69	-1,89	222 694,14	-82,88
Participation des salariés							
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX							
Impôts sur les bénéfices							
TOTAL X							
PRODUITS		20 487 859,19	138,38	19 567 077,13	137,63	920 782,06	4,71
CHARGES		19 703 087,92	133,08	18 852 841,76	132,61	850 246,16	4,51
SOLDE INTERMÉDIAIRE		784 771,27	5,30	714 235,37	5,02	70 535,90	9,88
Total XI							
Eng.à réaliser sur ressources affectés							
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs							
REPRISE DE RESULTAT N-2							
TOTAL XI							
EXCÉDENT OU DÉFICIT		784 771,27	5,30	714 235,37	5,02	70 535,90	9,88

Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

Arrêté au :						
		31/12/2022		31/12/2021		Variation
		Montant	%	Montant	%	Montant %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat		16 790,00	0,11	14 410,00	0,10	2 380,00 16,52
CONTRIBUTIONS PRODUITS		16 790,00	0,11	14 410,00	0,10	2 380,00 16,52
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		16 790,00	0,11	14 410,00	0,10	2 380,00 16,52
CONTRIBUTIONS CHARGES		16 790,00	0,11	14 410,00	0,10	2 380,00 16,52

LE RAPPORT D'ORIENTATION 2022-2023



Le rapport d'orientation a été construit pour deux années.

Le **P**rojet **A**ssociatif **G**lobal est en cours de réécriture et nous permettra de repenser nos orientations pour les cinq années à venir.

Notre association doit continuer sa transformation, les orientations et objectifs à poursuivre ont été fixés pour déployer une offre d'accueil centrée sur les besoins d'accompagnement et ce à chaque étape du parcours de vie des usagers.

Nous devons donc nous organiser en conséquence pour mener à bien notre mission et nous avons pour ambition de :

- ~ Réduire les inégalités sociales à chaque fois que possible,
- ~ Faire évoluer l'offre pour répondre à la logique d'un parcours global alliant prévention de la perte d'autonomie, précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale,
- ~ Faire évoluer l'offre vers une logique de « prestations » en réponse à des besoins souvent complexes : construire des réponses inclusives, pluridimensionnelles, modulaires et modulables capables de combiner plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires et éducatives dans le parcours de vie, de l'enfance à l'avancée en âge ; penser l'offre sous forme de plateformes de services, d'habitat avec services...

- ~ Apporter une réponse à toutes les situations, même celles nécessitant un accompagnement renforcé à travers le principe de subsidiarité.
- ~ Réduire la fragmentation de l'offre médico-sociale et éviter les ruptures de parcours,
- ~ Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

L'association doit :

- ~ S'engager à faciliter l'accès à l'information pour les usagers et leurs familles
- ~ S'impliquer dans le développement d'actions de prévention, de soutien et d'accompagnement des aidants
- ~ Favoriser la vie dans la Cité
- ~ Améliorer la qualité d'accueil au sein des établissements et des services
- ~ Se mobiliser pour l'adaptation des conditions d'hébergement et de prise en charge aux besoins
- ~ S'engager à améliorer le quotidien des personnes handicapées vieillissantes, des personnes autistes et celles présentant des troubles psychiques
- ~ Être déterminée à développer l'habitat inclusif et les structures intermédiaires
- ~ S'investir dans la facilitation des parcours enfant/adulte handicapés et les transitions domicile/établissement

Le CPOM est un outil permettant aux établissements et services médico-sociaux de définir des objectifs répondant aux enjeux de ce schéma de l'autonomie afin de répondre au mieux aux besoins réels du territoire et améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles. Celui-ci est toujours en négociation et devrait être signé dans l'année 2023. Le CPOM définit le cadre des engagements stratégiques, techniques et financiers entre les autorités administratives habilitées responsables de la répartition des fonds publics et à laquelle a été confiée une mission d'accueil, d'accompagnement et de suivi des usagers relevant de l'agrément des établissements et services qu'elle gère. Un diagnostic partagé a été réalisé et les évaluations uniques réglementaires sont en cours.

Trois objectifs stratégiques qui s'inscrivent dans la démarche de parcours des personnes en situation de handicap ont été retenus :

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : DÉVELOPPER DES ORGANISATIONS ET PRATIQUES PERMETTANT DE STRUCTURER DES PARCOURS INCLUSIFS AVEC LES ACTEURS DU DROIT COMMUN ET LES RESSOURCES SANITAIRES, SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

Cet objectif vise à mettre en valeur les orientations suivantes :

- ~ Le développement de nouveaux projets et prestations en faveur de parcours inclusifs pour les personnes en situation de handicap.

Le parcours inclusif s'entend dès la petite enfance (repérage, diagnostic et interventions précoces). Il intègre les orientations nationales en matière d'école inclusive, d'accès et de maintien dans l'emploi et d'habitat/logement inclusif.

- ~ L'organisation territoriale de l'offre et l'adaptation des prises en charges individuelles pour améliorer les réponses apportées aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, la coordination des acteurs tenant compte de la gradation de l'offre territoriale devra permettre d'organiser l'accompagnement des situations individuelles avec une vigilance particulière pour les personnes sans solution ou en risque de rupture dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : DÉVELOPPER LA QUALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS EN ASSOCIANT LES USAGERS ET LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL

Cet objectif s'attache à mettre en œuvre les axes opérationnels ci-après :

- ~ La prise en compte de l'expression et de la participation individuelles et collectives des usagers et de leur environnement familial dans le projet d'établissement et dans les projets personnalisés,

- ~ Le développement d'un accompagnement adapté tout au long de la vie,

L'accompagnement de l'évolution des compétences professionnelles et l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles,

L'amélioration des conditions d'emploi et de travail,

~ La mise en place de démarches favorisant la bientraitance, l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : ADAPTER L'OFFRE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ET SPÉCIFICITÉ DU PUBLIC ET RENFORCER L'EFFICIENCE

Le CPOM décrit :

~ les transformations que l'organisme gestionnaire s'engage à opérer dans ses activités, son organisation, sa gestion et ses modes de coopération.

Nous avons donc un grand défi à relever ensemble, celui de renforcer nos actions, continuer de nous professionnaliser pour accompagner au mieux nos proches et leur garantir une prise en compte sans faille de leur besoins, attentes et désirs.

Un grand merci à tous, parents, proches, professionnels et partenaires pour ce que vous faites au quotidien et votre indéfectible soutien.

Françoise MARCHAND,
Présidente Apaei Côte Fleurie

NOUS CONTACTER :



Siège Social :

7, rue de l'Hôtel de Ville

14160 Dives-sur-Mer

Tél : 02.31.91.21.54

Courriel : siege@apaeicf.org

Site Internet : www.apaeicf.org

SIRET : 3000 566 78 00109

Association membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique,
déclarée à la Préfecture le 12/02/1960 – N° 0143000616



@pageApaei



@Apaei_Dives